Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260127-2026_01_03-DE

Mairie de GOUEZEC FINISTÈRE

Acquisition Chapelle Sainte-Barbe

Délibération n°2026-01-03 | Conseil municipal du 22 janvier 2026

Le Conseil Municipal de la Commune de GOUEZEC s'est réuni en session ordinaire le jeudi 22 janvier 2026 à vingt heures à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile NAY, Maire.

Présents :

MME CECILE NAY, Maire, M REMI MOAL, MME LAURA THOMAS, M JEAN PERENNOU, Adjoints, M LUC BOURHIS, M DENIS ISSE, MME ANNE TALBOT, MME TIFFANY BIENVENU, MME SABRINA JAFFRE, MME GWENDOLINE GRISON, MME EMILIE COMBOT, MME CHARLINE GENTRIC, M VINCENT PRAT, Conseillers municipaux.

Absents :

M CHRISTIAN MESSEIN

Secrétaire de séance :

M VINCENT PRAT

Membres en exercice : 14

Exposé des motifs :

Madame le Maire propose d'acquérir la chapelle Sainte-Barbe à Pont-Coblant et les parcelles environnantes auprès de de la Communauté de Communes Pleyben Châteaulin Porzay. Compte-tenu de son emplacement et de l'importance historique qu'elle représente pour la commune son acquisition permettrait de conserver son usage et notamment l'association Santez-Barba en charge du marché estival.

La chapelle se situe sur la parcelle n°25, section AC d'une surface de 1940 m^2

Pour cette acquisition, le Service des Domaines n'a pas été consulté car le seuil de consultation obligatoire a été relevé en 2016 à 180 000 € (au lieu de 75 000 € auparavant).

Suites aux négociations intervenues avec la CCPCP, il a été convenu d'une acquisition de l'ensemble précité aux conditions suivantes au prix global de 50 000,00 €.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260127-2026_01_03-DE

DELIBERATION

Le Conseil municipal décide :

- D'AUTORISER Madame la Maire, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer l'acte de vente, à intervenir aux conditions sus-indiquées, sous la forme notariée, ainsi que tout document s'y rapportant.
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget 2026

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 13	Contre : 0	Abstentions :0

Fait et délibéré à Gouézec, le 22/01/2026
Le Maire,
Cécile NAY

